

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Cotech post HMUC

INTITULE : TRAVAIL A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT SUITE A L'ETUDE HMUC SARTHE AMONT

NOM DU REDACTEUR : ERIC LE BORGNE (EPTB SARTHE)

LIEU DE LA REUNION : FRESNAY-SUR-SARTHE (72)

DATE DE LA REUNION : 17/11/2025

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 24/11/2025

RELECTURE PRESIDENT CLE : 24/11/2025

LISTE DES PARTICIPANTS :

<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé(e)</u>
☐ ANDRE +B3:C15Alain	UFC-Que Choisir de la Sarthe	X	
☐ BAUDELOCHE Amélie	CU Alençon	X	
☐ BERARD Francis	Vice-président CLE		X
☐ BERTOLINO Olivier	Maire adjoint La Milesse	X	
☐ BLOT Francois	CA53	X	
☐ BLOT Mickael	Dreal PdL	X	
☐ BUJISHO Clément	EPTB Sarthe - chargé quanti	X	
☐ COUDER Michel	Maire Courcival	X	
☐ CRUCHON Mickael	C Dep 53	X	
☐ Dachary Jean-Alexandre	FDPMA72	X	
☐ DELPIERRE Pascal	Président CLE	X	
☐ FERET Julien	Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne	X	
☐ FOUBERT Albin	ROXANE - ALMA	X	
☐ GAVALLET Jean-Christophe	FNE	X	
☐ GRAVE Soana	DDT 53	X	
☐ GUY Jannick	OFB 72	X	
☐ JAMET Jérôme	FOPMA	X	
☐ LE BORGNE Eric	EPTB - CLE SAM	X	
☐ HAUMONT Alice	DDT 53		X
☐ MOINEAU Marion	Capdl	X	
☐ MOINET François-Xavier	ROXANE - ALMA	X	
☐ MOREL Noemie	FNE	X	
☐ MOUSSAY Christelle	Vice-présidente CLE		X
☐ PAIN Florence	LE MANS METROPOLE	X	
☐ PAPIN Florian	CA normandie	X	
☐ PICCO Adrien	DDT61	X	
☐ PLAI Anais	SDE 61		
☐ PREVOST Benoit	AELB		
☐ KERELLO Annick	AELB		X
☐ ROGER Agnès	AELB	X	
☐ SEVERAC Marc	DDT 72	X	
☐ VECRIN Régis	CA normandie (61)	X	
☐ WALCH Laurent	DRAAF Centre val de Loire (bassin)	X	

■ Introduction

M. Delpierre, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), ouvre la réunion du comité technique par un tour de table et présente l'ordre des travaux de l'après-midi.

Il rappelle l'historique de l'étude HMUC ainsi que l'implication de la CLE pour répondre aux demandes des services de l'État. Il informe ensuite les membres de la demande formulée par M. le Préfet de la Sarthe, préfet pilote du SAGE, lors de leur rencontre du 30 septembre. Celui-ci souhaite qu'un travail collaboratif soit engagé entre les services de l'État et la CLE, afin de conduire une concertation destinée à définir une trajectoire de gestion quantitative de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de cette démarche est d'élaborer une trajectoire de sobriété soutenable, conforme aux objectifs du SAGE et adaptée aux enjeux du territoire. Cette trajectoire devra permettre d'articuler la révision des documents du SAGE avec l'arrêté à venir de la préfète de bassin fixant les volumes prélevables par usage.

Des éléments de travail sont mis à la disposition des membres du comité technique, portant sur :

- Les mesures d'adaptation envisageables pour répondre aux atteintes des volumes prélevables ;
- La nécessité d'un niveau d'ambition renforcé dans le cadre de la révision du SAGE ;
- Les échéances et étapes nécessaires pour assurer la soutenabilité de la démarche ;
- Les principes de répartition des volumes prélevables « résiduels et/ou futurs ».

■ PROPOSITION D'INTEGRATION DES VOLUMES PRELEVABLES FUTURS POUR REPONDRE AUX BESOINS DES USAGES ACTUELS

Lors des choix des modalités de répartition des volumes prélevables lors de l'étude HMUC, il avait été convenu d'y intégrer les objectifs du plan eau gouvernemental, soit une réduction de 10 % des prélèvements en eau pour l'eau potable et l'industrie, et ceci même s'il existait des disponibilités pour de nouveaux prélèvements.

Par ailleurs, le bassin a rappelé aux Préfets la nécessité de ne pas sur-transposer les objectifs du plan eau et de concentrer les efforts de sobriété sur les périodes avec déficits. Dans sa note de présentation du 13 septembre 2024, le bassin a rappelé que la valeur de 10 % et la référence de 2019 devaient être interprétées comme un guide, le plus important étant de s'inscrire dans une démarche de sobriété.

Enfin, d'un point de vue pragmatique, suite aux échanges avec les préleveurs du territoire, il semble difficile de comprendre l'intérêt de réduire de 10 % des prélèvements existants, alors que sur le même territoire et la même période, de nouveaux prélèvements pourraient être réalisés sans restrictions particulières.

Il est donc proposé par le comité technique de compléter le travail qui avait été initié avec la DREAL de bassin, en répartissant une partie des Volumes prélevables futurs résiduels lorsqu'il existe des disponibilités.

Toutefois, au cas où les volumes prélevables futurs résiduels annulent tout effort de sobriété alors que la période concernée connaît des déficits chroniques sur au moins un mois, un effort de sobriété de 10 % est maintenu.

Vous trouverez ci-dessous les évolutions par unité de gestion (à arrondir) :

UG Sarthe amont (partie Ornaise) :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		1 838 684			965 732		912 662			3 717 078
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 136 797			757 980		782 215			2 676 992
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-30%			
	Irrigation	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Industrie	54 834			37 360		42 466			134 660
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-30%			
VP futurs résiduels		647 053			170 392		87 981			905 426

Proposition :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		1 838 700			965 800		912 700			3 717 107
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 263 107			842 200		865 700			2 971 007
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			0%		-23%			
	Irrigation	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Industrie	61 000			41 600		47 000			149 600
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			0%		-23%			
VP résiduels		514 500			82 000		0			596 500

UG Sarthe Intermédiaire :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402			1 139 063		1 095 187			4 427 652
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 066 479			723 682		809 669			2 599 830
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-16%			
	Irrigation	638 094			393 075		25 537			1 056 706
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	+ 232%			-49%		-76%			
	Industrie	32 763			22 306		30 747			85 816
VP résiduels		456 066			0		229 234			685 300

Proposition :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402			1 139 063		1 095 187			4 427 652
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 184 977			723 682		866 514			2 775 173
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			-10%		-10%			
	Irrigation	638 094			393 075		96 946			1 128 115
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	+ 232%			-49%		-10%			
	Industrie	36 402			22 306		32 762			91 470
VP résiduels		333 929			0		98 965			432 894

UG Bienne :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		411 617			302 538		264 324			978 479
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	356 961			242 224		243 888			843 073
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-24%			
	Irrigation	50 010			57 148		1 198			108 356
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-50%			-72%		-95%			
	Industrie	4 647			3 166		3 905			11 718
VP résiduels		0			0		15 333			15 333

Proposition :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		411 617			302 538		264 324			978 480
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	356 961			242 224		257 926			857 111
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-20%			
	Irrigation	50 010			57 148		2 268			109 426
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-50%			-72%		-91%			
	Industrie	4 647			3 166		4 130			11 943
VP résiduels		0			0		0			0

UG Orne Saosnoise :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		520 694			471 777		366 919			1 359 390
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	218 648			148 368		177 651			544 667
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-10%			-10%		-10%			
	Irrigation	90 554			133 955		26 106			250 615
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	+245%			+47%		+147%			
	Industrie	4 504			3 068		4 504			12 076
VP résiduels		206 988			186 386		158 658			552 032

Proposition :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		520 694			471 777		366 919			1 359 390
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	242 943			164 854		197 391			605 188
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			0%		0%			
	Irrigation	90 600			133 955		26 106			250 661
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	+245%			+47%		+147%			
	Industrie	5 005			3 410		5 005			13 420
VP résiduels		182 146			169 558		138 417			490 121

UG Merdereau :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		55 617			5 725		28 137			89 479
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Irrigation	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Industrie	3 291			2 242		3 291			8 824
VP résiduels		52 326			3 483		24 846			80 655

Proposition :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		55 617			5 725		28 137			89 479
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Irrigation	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Industrie	3656			2492		3656			9 804
VP résiduels		51 961			3 233		24 481			79 675

■ PROPOSITION D'INTÉGRATION DES VOLUMES PRELEVABLES FUTURS POUR REpondre AUX BESOINS DES USAGES ACTUELS

La stratégie de réduction des déficits, dite de « convergence », a pour objectif de déterminer l'horizon calendaire à partir duquel un retour à l'équilibre est attendu, c'est-à-dire une situation où les déficits ne se reproduisent pas plus de deux années sur dix. Cet horizon demeure nécessairement incertain, dans la mesure où il dépend des projections climatiques, de l'évolution des prélèvements depuis 2020 ainsi que de divers facteurs conjoncturels difficilement prévisibles à ce jour.

Il convient de rappeler que l'étude HMUC ne constitue pas une finalité en soi. Les données qu'elle mobilise devront être régulièrement actualisées afin de permettre une réévaluation périodique de l'état quantitatif des ressources en eau à l'échelle du bassin versant.

D'un point de vue scientifique, la réalisation d'une nouvelle étude ne se justifie qu'à la condition de disposer d'au moins dix années supplémentaires de données. Il convient également de souligner que la conduite d'un tel exercice nécessite un délai d'environ trois ans et représente un investissement financier significatif. Il peut donc être considéré que des données réactualisées des volumes prélevables seront disponibles au plus tôt en 2034.

Il n'en demeure pas moins qu'une réduction des volumes de prélèvement ne saurait être envisagée de manière immédiate, un délai d'adaptation étant indispensable pour en permettre la mise en œuvre effective. Cette contrainte est d'autant plus importante que les volumes prélevables ont vocation à encadrer les autorisations individuelles de prélèvement, généralement délivrées par les services de l'État pour une durée d'environ dix ans.

DEFINITION DES DELAIS :

La DDT de la Sarthe propose 3 étapes : 2027, 2033 et 2039, correspondant aux échéances du SDAGE Loire Bretagne.

Plusieurs acteurs mettent en avant que le délai 2039 est lointain, d'autant qu'une étude nouvelle étude HMUC aura été réalisée d'ici cette date. Néanmoins, considérant les délais importants pour mettre en œuvre des actions (il faut en effet près de 10 ans entre la volonté de créer un nouveau captage d'eau potable et sa mise en service effective), le cotech propose ces délais à la CLE.

DEFINITION DES OBJECTIFS :

Ainsi, d'ici 2027, comme l'a déjà mis en œuvre la DDT de la Sarthe, aucune nouvelle autorisation de prélèvements n'aura lieu sur les unités de gestion connaissant un déficit (Bienne, Sarthe intermédiaire et Sarthe amont).

Pour le délai intermédiaire (2033), qui doit être réglementé, le cotech disposait d'un panel de possibilités d'ambitions (de 30 à 70 % d'effort), tout en sachant que la DDT 72 a indiqué que l'objectif de 50 % était aujourd'hui un objectif envisagé par Mme la Préfète de Bassin.

Sur les unités de gestion déficitaires, il est proposé par le cotech une définition des volumes prélevables correspondant à 50 % des efforts pour 2033 et une atteinte des objectifs initiaux de la CLE (conclusions de l'étude HMUC) pour 2039 au plus tard.

La question de la période de référence prise en compte pour définir l'effort à fournir a été traitée. Pour plus d'homogénéité et de cohérence avec l'étude HMUC, il est proposé de maintenir la référence 2010-2019.

Vous trouverez ci-dessous les évolutions par unité de gestion (à arrondir) :

UG Sarthe amont – objectifs réglementaires 2033 :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		1 838 700			965 800		1 048 000			3 852 500
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 263 107			842 200		994 080			3 099 387
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			0%		-12%			
	Irrigation	0			0		0			0
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19									
	Industrie	60 927			41 510		53 920			156 357
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			0%		-12%			
VP résiduels		514 500			82 000		0			596 500

UG Sarthe Intermédiaire – objectifs réglementaires 2033 :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		2 193 402			1 139 063		1 095 187			4 427 652
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	1 184 977			763 887		914 654			2 863 518
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			-5%		-5%			
	Irrigation	638 094			585 370		102 332			1 325 796
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	+232%			-25%		-5%			
	Industrie	36 402			23 545		34 582			94 529
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	0%			-5%		-5%			
VP résiduels		333 929			0		98 965			432 894

UG Bienne – objectifs réglementaires 2033 :

Volumes en m3		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Basses eaux
Volumes prélevables global		411 617			302 538		264 324			978 479
Scénario de répartition des Volumes prélevables	AEP	376 792			255 680		290 091			922 563
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-5%			-5%		-10%			
	Irrigation	74 904			129 681		13 413			217 997
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-25%			-36%		-45%			
	Industrie	4 905			3 342		4 647			12 894
	différence / moyenne des volumes prélevés 2010-19	-5%			-5%		-10%			
VP résiduels		0			0		0			0

L'intégration d'une partie des volumes prélevables futurs et d'un effort de 50 % par rapport aux moyennes de prélèvements 2010-2019 rentre dans les objectifs de soutenabilité proposés et sont compris par le cotech, même s'il a été souligné que ces efforts proposés pour les usages d'ici 2033 sont au dépend des ressources et des milieux aquatiques.

Il apparait que pour les UG Sarthe amont et Sarthe intermédiaires, la stratégie proposée rend les objectifs plus « simple » à atteindre. Pour l'UG de la Bienne, les efforts à fournir (en pourcentage) pour l'irrigation agricole demeurent importants, d'autant que ce territoire est déjà sujets à des problèmes de qualités d'eau pour l'eau potable (captage de Pentvert). Néanmoins, il est important de relativiser ces efforts en pourcentage et de se focaliser plutôt sur les volumes qu'ils représentent (moins de 25 000 m³ de prélèvement par mois).

Le cotech met en avant l'intérêt de rapidement agir sur ce territoire afin de mettre en œuvre une multitude d'actions pour résorber les déficits, dont la restauration des milieux aquatiques pour les rendre plus résilients. Un diagnostic socio-économique des 11 exploitations agricoles irrigantes de ce territoire ainsi que des analyses coûts / bénéfices sont considérées comme nécessaires pour apporter des propositions d'actions dans les plus brefs délais.

■ PROPOSITION DE REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES FUTURS DEFICITAIRES

Dans la perspective de la révision du SAGE, qui intégrera les volumes prélevables et leur répartition, ainsi que pour la mise en œuvre réglementaire de ces volumes, il est nécessaire de définir les modalités d'utilisation et, le cas échéant, de répartition des volumes prélevables résiduels à venir.

Afin de dépasser la logique actuelle du « premier arrivé, premier servi », la CLE a proposé, lors de sa séance du 22 mai 2024, un ensemble de règles de répartition de ces volumes. Ces propositions ont vocation à être discutées avec les trois Préfets concernés en charge de la gestion des autorisations de prélèvements, afin de permettre un avis concerté pour chaque nouvelle demande d'autorisation de prélèvement.

Après avoir étudié diverses options, le comité technique propose de d'abord séparer une partie des volumes prélevables futurs résiduels en :

- volume prélevable résiduel : utilisable sur les périodes de disponibilités au sein de l'UG considérée pour de nouveaux prélèvements ;
- volume prélevable futur : non utilisé jusqu'en 2039 (ou jusqu'à la prochaine validation d'une nouvelle étude HMUC), pour répondre aux modifications climatiques.

VP Futurs : Le cotech n'a pas statué sur le pourcentage des volumes prélevables futurs résiduels dédié aux volumes prélevables futurs. Un minimum de 15 % a été proposé au sein de la note utilisée par le cotech. Le choix sera laissé à la CLE.

VP résiduels : Il est proposé par le cotech de disposer d'une répartition identique entre unités de gestion, basée sur un pourcentage d'usage limitant l'effet premier arrivé / premier servi à l'usage considéré.

Ainsi, les VP résiduels seraient répartis pour :

- ▶ 65 % pour l'eau potable
- ▶ 25 % pour l'irrigation agricole
- ▶ 10 % pour l'industrie.

UG Sarthe amont (61)	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	514500	82000	0
VP Futurs 15 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	77 175	12 300	0
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	284 261	45 305	0
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	109 331	17 425	0
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	43 733	6 970	0

UG Sarthe amont (61)	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	514 500	82 000	0
VP Futurs 25 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	128 625	20 500	0
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	250 819	39 975	0
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	96 469	15 375	0
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	38 588	6 150	0

UG Sarthe Intermédiaire	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	333 929	0	98 965
VP Futurs 15 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	50 089	0	14 845
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	184 496	0	54 678
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	70 960	0	21 030
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	28 384	0	8 412

UG Sarthe Intermédiaire	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	333 929	0	98 965
VP Futurs 25 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	83 482	0	24 741
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	162 790	0	48 245
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	62 612	0	18 556
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	25 045	0	7 422

UG Bienne	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	0	0	0
VP Futurs 15 ou 25 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	0	0	0
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	0	0	0
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	0	0	0
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	0	0	0

UG Merdereau	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	51 961	3 233	24 481
VP Futurs 15 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	7 794	485	3 672
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	28 708	1 786	13 526
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	11 042	687	5 202
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	4 417	275	2 081

UG Merdereau	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	51 961	3 233	24 481
VP Futurs 25 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	12 990	808	6 120
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	25 331	1 576	11 934
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	9 743	606	4 590
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	3 897	242	1 836

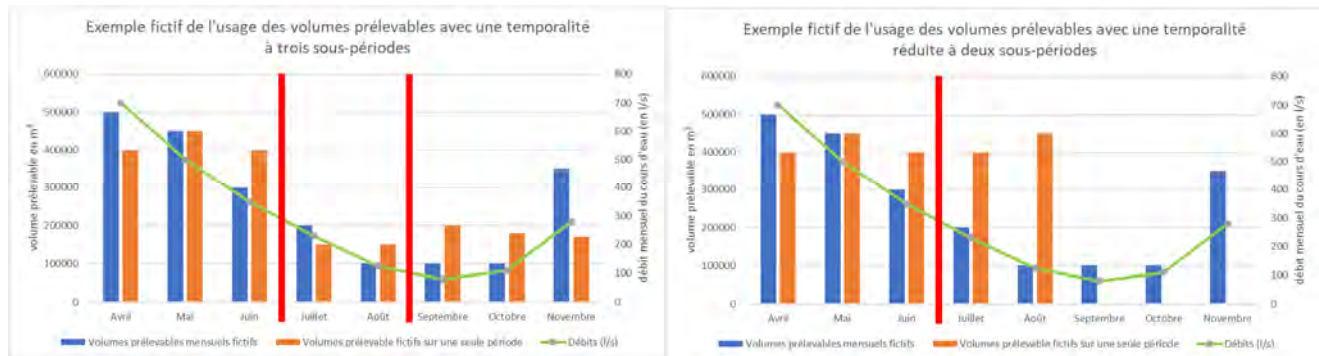
UG Orne Saosnoise	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	182 146	169 558	138 417
VP Futurs 15 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	27 322	25 434	20 763
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	100 636	93 681	76 475
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	38 706	36 031	29 414
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	15 482	14 412	11 765

UG Orne Saosnoise	En m ³	En m ³	En m ³
Périodes concernées	Avril-juin	Juillet-août	Sept-Nov
Total des volumes futurs et résiduels	182 146	169 558	138 417
VP Futurs 25 % (volumes réservés jusqu'en 2039)	45 537	42 390	34 604
VP Résiduels AEP disponible suite approbation SAGE	88 796	82 660	67 478
VP Résiduels Irrigation disponible suite approbation SAGE	34 152	31 792	25 953
VP Résiduels IND disponible suite approbation SAGE	13 661	12 717	10 381

■ PROPOSITION DE REGROUPEMENT DES SOUS-PÉRIODES

La DDT 72 a proposé de regrouper les deux sous-périodes Juillet-Août et Septembre-Novembre, en démontrant que d'un point de vue volumétrique, ces regroupements ne modifient que peu les choses mais rendrait la gestion administrative et les contrôles plus simples.

Aucun membre du cotech n'a approuvé cette fusion, qui donnerait la possibilité réglementaire de condenser les prélèvements sur les périodes les plus contraignantes. De nombreux membres ont rappelé qu'il y avait eu de nombreux échanges sur la mise en œuvre de ces sous-périodes lors de l'étude HMUC et qu'il n'était pas souhaitable d'y revenir, remettant alors en cause les fondements de la répartition temporelle en fonction des disponibilités de la ressource.



■ ETUDE SOCIO ECONOMIQUE DEMANDEE PAR MME LA PREFETE DE BASSIN

« La Préfète de la région Centre-Val de Loire, Sophie Brocas, Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, a reçu mercredi 29 octobre à Orléans, une délégation de représentants agricoles du bassin afin d'échanger autour de leurs inquiétudes fortes liées aux conséquences du changement climatique et aux baisses de prélèvements d'eau en été qui en découlent.

Tout en appelant à la poursuite des démarches territoriales, elle a annoncé que les volumes prélevables ne seraient fixés par arrêté préfectoral de bassin qu'après réalisation d'une analyse de leurs impacts sociaux et économiques, ainsi que le prévoit la loi du 11 août 2025. Un objectif de 6 mois a été fixé pour la production de ces analyses.

Dans l'intervalle, les parties prenantes sont invitées, en lien avec les commissions locales de l'eau et avec le soutien des préfets et du Délégué interministériel pour l'eau en agriculture, à élaborer des plans d'actions permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs locaux dans cette transition, ce à quoi les représentants agricoles se sont engagés. »

Au regard des propositions formulées par le comité technique, il apparaît que les principaux efforts à engager concernent l'unité de gestion Bienne, sur l'usage irrigation agricole.

Il est proposé qu'un plan d'action soit rapidement élaboré pour cette unité de gestion sur le volet agricole. Cette nécessité est renforcée par la présence, sur ce même territoire, d'enjeux qualitatifs liés au captage d'eau potable prioritaire de Pentvert. Dans cette perspective, la réalisation d'un diagnostic socio-économique auprès des 11 irrigants de l'unité de gestion Bienne pourrait être envisagée. Néanmoins, la **Communauté Urbaine d'Alençon** fait remarquer qu'en tant que fournisseur d'eau potable, elle se doit de répondre aux objectifs du plan eau, et ceci même s'il existe des enjeux économiques.

La majorité des membres du comité technique fait part de son intérêt pour une mise en œuvre rapide des actions ainsi que pour un accompagnement opérationnel renforcé des acteurs. Le comité estime qu'une analyse économique des exploitations agricoles irrigantes situées sur le bassin de la Bienne présente un intérêt certain. Il souligne toutefois la nécessité de définir clairement les objectifs assignés à cette analyse. Il est demandé que celle-ci contribue de manière explicite à l'élaboration d'un plan d'action intégrant une évaluation coûts/bénéfices, de façon à permettre une réponse rapide et adaptée aux besoins des acteurs.

Il est par ailleurs rappelé que cette analyse économique ne saurait, en aucun cas, remettre en cause les volumes prélevables arrêtés par la CLE en mai 2024.

La proposition fixant un objectif d'effort à 50 % est considérée, par une majorité des membres, comme tenant compte de manière réaliste des contraintes économiques, et ce d'autant qu'il apparaît difficile d'envisager un effort supérieur au regard de l'état actuel des ressources disponibles sur cette unité de gestion.

■ Nécessité d'acter les ambitions des futurs documents du SAGE

Les études HMUC, et plus particulièrement celle menée sur la Sarthe amont, démontrent que les prélèvements ne sont pas les seuls facteurs expliquant les déficits quantitatifs observés.

En effet, les volumes prélevables ne concernent que trois usages : l'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie. Or, l'étude a également pris en compte d'autres prélèvements, tels que l'abreuvement du bétail ou la surévaporation des plans d'eau, qui contribuent eux aussi aux déséquilibres.

De plus, sur l'unité de gestion Sarthe amont (partie ornaise), l'étude a montré que, même en l'absence totale de prélèvements et de rejets connus (modélisation en hydrologie désinfluencée), il subsiste au moins un mois dans l'année durant lequel les volumes d'eau disponibles sont insuffisants pour répondre aux besoins des milieux aquatiques.

Cela met en évidence un « bruit de fond » hydrologique, souvent sous-estimé, lié à l'évolution des aménagements des territoires et/ou des prélèvements non recensés, qui ont modifié, et continuent de modifier, la capacité naturelle de rétention et de restitution du territoire.

Bien que difficile à quantifier, ce phénomène doit impérativement être pris en compte : les prélèvements ne peuvent être considérés comme les seuls responsables des déséquilibres hydriques.

C'est précisément dans ce contexte que l'étude HMUC a été conduite, afin de disposer d'éléments factuels pour éclairer la révision du SAGE.

Ainsi, il est proposé d'intégrer dans la rédaction du nouveau SAGE les principes suivants :

- Interdire la destruction des zones humides, qui constituent une part essentielle de nos ressources en eau. Sans leur préservation, la limitation des prélèvements perdrait une grande partie de son sens.
- Encadrer la création de réserves hivernales et la réutilisation des eaux usées domestiques, de manière à permettre leur déploiement uniquement dans le respect des fonctionnalités naturelles des milieux.
- Réglementer l'alimentation des plans d'eau, en la cantonnant hors période d'étiage, afin de ne pas mobiliser les volumes nécessaires aux usages prioritaires et aux milieux aquatiques.
- Maintenir la protection des zones d'expansion des crues, qui participent à la fois à la réduction des inondations et au ralentissement et à l'infiltration des eaux.
- Préserver la morphologie naturelle des cours d'eau, en évitant le curage et le recalibrage excessifs, qui augmentent les volumes nécessaires au maintien des besoins des milieux.
- Mieux connaître et considérer les têtes de bassin versant.
- Encadrer les nouvelles opérations de drainage agricole, afin qu'elles ne compromettent pas les capacités naturelles de stockage et de restitution de l'eau.

M. SEVERAC (DDT de la Sarthe) rappelle la vigilance particulière à porter concernant l'interdiction de destruction des zones humides. Il souligne que le SDAGE Loire-Bretagne prévoit déjà un cadre de protection (éviter – réduire – compenser) et qu'un renforcement de ces dispositions dans le SAGE pourrait conduire à des refus de projets de développement économique portés par les collectivités.

Plusieurs membres de la CLE, ainsi que l'animateur, constatent que de nombreux projets soumis pour avis entraînent des destructions de zones humides, pour lesquelles les mesures compensatoires proposées ne peuvent être considérées comme satisfaisantes d'un point de vue hydraulique. Ils rappellent que, pour répondre aux enjeux quantitatifs du territoire, il est indispensable d'agir sur l'ensemble des leviers. Restreindre certains prélèvements tout en continuant à altérer les capacités d'infiltration des sols, ou sans traiter les impacts liés aux plans d'eau, serait incohérent.

Le comité technique invite donc la CLE à anticiper et à organiser dès à présent une gestion de la ressource en eau adaptée aux défis à venir, en prenant des décisions ambitieuses et concertées. L'objectif est de limiter l'impact des aménagements sur la ressource, en complément de l'encadrement des prélèvements, afin de garantir, sur le long terme, la disponibilité de l'eau pour les usages, les milieux naturels et les générations futures.